

Se serrer la ceinture... ou les coudes.

Éric Désilets, 3^e vice-président à l'information

Dans les négociations qui s'amorcent avec le gouvernement québécois, aurons-nous mieux qu'un gel salarial? Et comment éviterons-nous un autre décret? Les éditorialistes qui propagent les idées de la famille Desmarais répondent à la première question par la négative. Le premier ministre lui-même a dit que chacun devra se serrer la ceinture. Il pense sûrement à nous, les 475 000 employés du secteur public, ainsi qu'aux tarifs d'électricité, à la TVQ, aux frais de scolarité de nos étudiantes et de nos étudiants, etc.

Sommes-nous effrontés de demander 11,25% d'augmentation de salaire pour trois ans, ce qui augmenterait la masse salariale de 3,2 milliards de dollars, comme le pense Michel Girard dans *La Presse* du 17 octobre? Rappelons qu'il s'agit de 3,75% d'augmentation de salaire par année, c'est-à-dire 1,75% de rattrapage salarial (alors que le retard moyen par rapport à l'ensemble des salariés selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le gouvernement lui-même, est de 7,7%) et 2% pour protéger notre pouvoir d'achat par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Ceci expliquerait peut-être les problèmes de recrutement dans tous les secteurs. Par ailleurs, nous avons la sécurité d'emploi. Mais elle ne coûte presque rien si on pense au nombre de MED dans le réseau collégial, et il y a seulement 64% des employés de l'État qui ont un poste régulier. Pourquoi plusieurs préfèrent-ils travailler dans l'entreprise privée si les employés des services publics sont des soi-disant gras durs?

Afin de régler le déficit anticipé de 3,9 milliards de dollars et la dette qu'on ne veut pas transférer aux générations futures en plus de services privés à des coûts exorbitants, je suggérerai une seule idée, même si l'impôt progressif serait à rediscuter ainsi que les fraudes dans les travaux publics : les paradis fiscaux. Selon Statistique Canada, 88 milliards de dollars ont échappé à l'impôt en 2005. Les banques, qui font des milliards de profits à chaque trimestre et qui ont été financées par nos impôts pour les aider à traverser la crise économique, même si les actionnaires et les directeurs avaient empêché des milliards les mois précédents, ont compris le stratagème. Grâce au secret bancaire et à une entente fiscale entre les pays : « De 1993 à 2007, les cinq principales banques canadiennes ont réussi, selon les chiffres extraits de leurs états financiers vérifiés, à éluder aux fiscs canadien et provinciaux un montant de 16 milliards de dollars d'impôts » (je souligne)¹.

Par ailleurs, pour répondre à la deuxième question posée dans l'introduction, je rappelle d'abord qu'il reste 22 semaines avant la fin du décret qui a été signé sous la contrainte en avril 2006. Je vous cite seulement une phrase de cette loi contestée judiciairement au Québec et par les organisations internationales comme l'ONU : « Nul ne peut, par omission ou autrement, faire obstacle ou nuire de quelque manière à la reprise ou au maintien des services habituels d'un organisme du secteur public ou à l'exécution par les salariés de leur prestation de travail relative à ces services, ni contribuer directement ou indirectement à ralentir, altérer ou retarder l'exécution de cette prestation. » (Loi 43). Je vous laisse juger par vous-même si le fait d'y penser est un crime...

DANS CE NUMÉRO :

| | | | |
|--|---|-----------------------------|---|
| La déclaration de négociation | 2 | Les étudiants de la réforme | 3 |
| Bénéficiez de 40 % de crédits d'impôt dès aujourd'hui! | 4 | | |

Or une négociation est possible seulement s'il y a un rapport de force. À ce titre, l'alliance avec tous les syndicats est fondamentale. D'ailleurs nous avons participé à la tournée du Front commun le 22 octobre dernier avec nos camarades de la région. De plus, le 30 octobre prochain, nos demandes de négos seront déposées au gouvernement. Ianick Gentes, que vous connaissez, nous représentera dans la haie d'honneur qui accompagnera nos porte-parole à l'entrée de l'édifice abritant le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ici, à Trois-Rivières, l'exécutif du syndicat des profs avec le syndicat des employés de soutien, ainsi que le syndicat des professionnels, présenteront nos demandes sectorielles et « La déclaration de négociation » (ci-jointe) à la haute direction du collège. Il y aura des actions similaires dans chaque milieu de travail.

Quelle sera la suite? Selon la loi – mais n'est-ce pas le gouvernement qui écrit et applique la loi? – il a 60 jours pour transmettre ses contre-propositions. Une chose est certaine, si vous n'êtes pas convaincu du fondement de nos demandes, il aura le beau jeu. Que personne ne se plaigne alors après coup. Nous avons une seule carte : votre mobilisation. Je ne parle pas maintenant de la grève, mais de votre devoir de citoyen à vous informer et à vous impliquer. Personne n'est mieux placé que vous pour expliquer le travail exceptionnel que vous faites.

¹ Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM. http://www.cese.uqam.ca/pdf/rec_08_evasion_fiscale.pdf



La déclaration de négociation

Aujourd'hui, le 30 octobre 2009, partout à travers le Québec, nous sommes 475 000 travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic unis en Front commun à vous faire part de notre détermination à obtenir une vraie négociation menée avec bonne foi et diligence. Nous nous attendons à la même chose de vous.

Nous sommes des travailleuses et des travailleurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la fonction publique et des organismes gouvernementaux. Chaque jour, nous sommes là pour soigner, enseigner, conseiller et aider les citoyennes et les citoyens du Québec et nous sommes fiers de cet engagement soutenu envers la population.

Nous voulons des conditions de travail décentes pour assurer le maintien de la qualité et de l'accessibilité des services publics sur l'ensemble du territoire québécois.

Mais voilà, nous sommes inquiets. Nous sommes inquiets pour l'avenir, car nos conditions de travail sont de plus en plus difficiles et il y a, dans plusieurs secteurs, de réels problèmes à attirer la relève et à retenir la main-d'oeuvre.

Nous sommes inquiets, car nos conditions salariales sont souvent inférieures à celles du secteur privé et plusieurs préfèrent travailler ailleurs plutôt que de servir les citoyennes et les citoyens du Québec.

Nous sommes inquiets et nous craignons une perte d'expertise nécessaire à maintenir des systèmes de santé et d'éducation ainsi que des services gouvernementaux performants qui font la renommée du Québec. Nous sommes inquiets des compressions budgétaires et des réductions de services qui entraîneraient une baisse de leur qualité et de plus grands risques pour la sécurité de la population.

Ces inquiétudes nourrissent encore davantage notre détermination à faire en sorte que ces négociations nous permettent de renouer avec l'enrichissement et de donner de l'oxygène à nos services publics.

Nous sommes fiers de travailler dans les services publics et de donner le meilleur de nous-mêmes. Nous sommes fiers et nous considérons qu'un tel investissement collectif rapporte à toutes et tous : il ne s'agit pas seulement d'une dépense dans le budget de l'État.

Chaque jour, nous faisons preuve de solidarité envers les citoyennes et les citoyens du Québec et nous considérons que de graves injustices surgissent lorsqu'une région ne bénéficie pas de tous les services publics auxquels elle a droit. En cette période économique difficile, nous sommes celles et ceux qui empêchent que le pire n'arrive en donnant des services, peu importe le statut social ou économique des personnes que nous aidons.

Il est plus que temps que l'État valorise nos professions et nos métiers à leur juste valeur. Nous voulons l'amélioration de nos conditions de travail et de nos conditions salariales pour attirer la relève et retenir l'expertise. Nous voulons de meilleures conditions de travail pour pouvoir relever le défi de donner des services publics de qualité et assurer leur pérennité.

Nous voulons l'amélioration de nos conditions salariales pour maintenir notre pouvoir d'achat et aussi soutenir l'activité économique. Nous voulons une convention collective négociée, sans prolongation et sans imposition.

Aujourd'hui, le 30 octobre 2009, partout à travers le Québec, nous voulons nous faire entendre et nous voulons récupérer notre droit de négocier. Aujourd'hui, le 30 octobre 2009, partout à travers le Québec, nous sommes 475 000 unis en Front commun, tout disposés à mener ces négociations avec bonne foi et diligence. Nous espérons qu'il en sera de même pour nos vis-à-vis.

Aujourd'hui, nous sommes ENSEMBLE POUR LES SERVICES PUBLICS et nous le serons jusqu'à un règlement satisfaisant.



Les étudiants de la réforme

Éric Désilets, 3^e vice-président à l'information

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) vient de rendre accessible sur son site (27 août 2009) les rapports sur l'arrimage secondaire-collégial (<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/arrimage.asp>) rédigés par les enseignantes et les enseignants à la demande des comités-conseils des programmes d'études préuniversitaires et de la Direction de l'enseignement collégial du MELS. Ils contiennent des constats et des recommandations qui visent à préparer la transition pour la rentrée de l'automne 2010, alors que les premiers élèves issus du nouveau pédagogique au secondaire feront leur entrée au collégial.

Les 8 rapports couvrent les thématiques suivantes : profil général de l'élève issu du nouveau pédagogique au secondaire; Sciences de la nature et

Sciences, lettres et arts; Biologie; Chimie; Mathématiques; Physique et Sciences humaines, Arts et lettres.

Par ailleurs, le ministère annonce la tenue de journées de l'enseignement collégial. *La Journée de l'enseignement collégial* a pour objectifs de présenter les résultats des travaux d'arrimage secondaire-collégial réalisés en 2008-2009 au personnel des établissements d'enseignement collégial et de diffuser les changements apportés à la formation générale. Ces changements résultent du nouveau pédagogique au secondaire et seront d'application obligatoire à compter de l'automne 2010. Plusieurs dates et endroits sont prévus, notamment ici au Cégep de Trois-Rivières, le 6 novembre.

Inscrivez-vous en ligne sur le site du ministère à <http://www.mels.gouv.qc.ca/JourneeCollégiale/>.

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI



Bénéficiez de 40 % de crédits d'impôt dès aujourd'hui !

Depuis le 1^{er} juin 2009, les personnes qui souscrivent à Fondation bénéficient de 10 % de crédits d'impôt supplémentaires au Québec. Avec 15 % au fédéral et 25 % au Québec, les crédits d'impôt découlant d'une contribution à Fondation atteignent maintenant 40 %, comparativement à 30 % avant le 1^{er} juin 2009. Les souscriptions à Fondation seront limitées à 150 millions de dollars par année.

40% de crédits
d'impôt
+ REER

Exclusif à Fondation !

En combinant les crédits d'impôt de 40 % à la déduction REER, les avantages fiscaux peuvent atteindre de 68 % à 88 % du montant souscrit, selon votre revenu imposable.

REER FONDACTION 2009

| | | Exemples de montants annuels souscrits au REER Fondation | | |
|--|-------------------|--|-----------|----------|
| | | 5 000 \$ | 3 000 \$ | 1 000 \$ |
| 26 périodes de paie (Paie versée aux deux semaines) | | divisés par 26 = montant brut déduit par paie | | |
| | | 192,31 \$ | 115,38 \$ | 38,46 \$ |
| Revenu imposable | Avantages fiscaux | En profitant immédiatement des avantages fiscaux, la paie nette est réduite d'environ* | | |
| | Crédits REER | | | |
| 17 000 \$ - 38 385 \$ | 40 % 28,53 % | 60,52 \$ | 36,31 \$ | 12,10 \$ |
| 38 385 \$ à 40 726 \$ | 40 % 32,53 % | 52,83 \$ | 31,70 \$ | 10,57 \$ |
| 40 726 \$ à 76 770 \$ | 40 % 38,37 % | 41,60 \$ | 24,96 \$ | 8,32 \$ |
| 76 770 \$ à 81 452 \$ | 40 % 42,37 % | 33,90 \$ | 20,34 \$ | 6,78 \$ |
| 81 452 \$ à 126 264 \$ | 40 % 45,71 % | 27,48 \$ | 16,49 \$ | 5,50 \$ |
| Plus de 126 264 \$ | 40 % 48,22 % | 22,65 \$ | 13,59 \$ | 4,53 \$ |

KIOSQUES D'INFORMATION

AU PAVILLON DES
HUMANITÉS

LE JEUDI 5 NOVEMBRE
DE 9H À 15H
AU LOCAL DU SYNDICAT
(HF-2010)

AU PAVILLON DES
SCIENCES

LE VENDREDI 6 NOVEMBRE
DE 9H À 15H
PRÈS DE LA CAFÉTÉRIA

Pour en apprendre davantage, inscrivez-vous au kiosque pour une session de formation sur le RREGOP.



Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières
3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6
Tél.: (819) 376-9555 Télécopieur: (819) 376-2072

